



## Le métropolitain Hilarion parle des documents qui seront présentés à l'examen du Concile épiscopal



Le plénum de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe, qui s'est réuni fin mai à Moscou, a approuvé trois projets de documents, exposant la position de l'Église sur différents thèmes d'actualité. Les documents seront examinés au Concile épiscopal, qui aura lieu en novembre 2021. Dans l'émission « l'Église et le monde », le métropolitain Hilarion de Volokolamsk a énoncé le sujet de ces documents et les mécanismes de leur élaboration.

« La Conférence interconciliaire est un forum à la fois ecclésiastique et public, auquel participent des hiérarques, des prêtres, des moines et des laïcs. En tout, près de 200 personnes, soit près de 200 voix. La Conférence interconciliaire sert à préparer les projets de documents en vue des Conciles épiscopaux » a expliqué Mgr Hilarion. Il a constaté que les documents préparés dans le cadre de la Conférence interconciliaire reçoivent un statut officiel s'ils sont approuvés par le Concile.

Le document « De l'inviolabilité de la vie humaine dès l'instant de la conception » touche à un point douloureux pour la société d'aujourd'hui. Il a été élaboré par la Commission de la Conférence interconcordataire chargée de la théologie et de l'enseignement théologique. Le métropolite Hilarion, qui est président de cette commission, constate que le document poursuit la discussion entamée dans les « Fondements de la conception sociale de l'Église orthodoxe russe ». Il entend défendre la valeur de la vie humaine dès l'instant de la conception. « Nous disons dans ce document que la vie humaine ne commence pas au moment où l'homme vient au monde, mais bien avant ; nous disons que non seulement les nouveaux-nés doivent être défendus sur le plan juridique, mais aussi les enfants qui sont encore dans le sein de leur mère » a dit l'archipasteur.

Un autre document concerne la bénédiction des chrétiens orthodoxes partant accomplir leur devoir militaire. « Ce document est le fruit d'une discussion dans l'Église sur la bénédiction des armes, a expliqué Mgr Hilarion. Le prêtre peut-il se rendre sur un site nucléaire et bénir une bombe atomique, par exemple ? Des questions semblables se sont posées dans l'Église, et ce document cherche à y répondre. » Exposant l'idée principale du document, Mgr Hilarion a souligné : « Nous ne bénissons pas les armes de destruction massive, nous ne bénissons pas les armes en tant qu'instrument de mort. Mais l'Église bénit les militaires partant pour le champ de bataille, elle bénit les militaires avec les armes qu'ils portent sur eux. Sur les icônes, on voit des guerriers martyrs, représentés avec leurs armes : saint Georges, par exemple, est représenté avec une lance, certains princes canonisés sont peints avec leur épée. »

Le projet de document « De l'activité professionnelle civile des ministres du culte », énumère les professions compatibles avec l'exercice du sacerdoce. « En Russie, les prêtres sont, la plupart du temps, payés par la paroisse et ne travaillent pas ailleurs, mais à l'étranger, notamment dans des pays où j'ai exercé mon ministère, comme en Autriche, en Hongrie, en Grande-Bretagne, en Belgique, beaucoup de nos prêtres sont contraints d'avoir un travail civil, a expliqué le métropolite de Volokolamsk. Ce document tente de délimiter les activités compatibles avec le ministère du prêtre, et celles qui ne le sont pas. »

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/87398/>